

pas retrouvé la date précise de sa naissance, mais des conjectures presque certaines nous permettent d'affirmer qu'il n'avait pas dépassé sa douzième année, lorsqu'il fut nommé chanoine de la collégiale de Saint-Just.

Qu'on ne s'étonne pas trop de voir une des dignités ecclésiastiques les plus honorables et les plus recherchées, accordée à un enfant de cet âge. L'habitude était alors presque générale de considérer les bénéfices comme des biens héréditaires et de les transmettre aux cadets de grande maison, appelés ainsi par leur naissance, plutôt que par une vocation certaine, à se charger d'obligations redoutables, qu'ils ne connaissaient pas toujours assez. Heureusement la nature et la grâce se trouvaient parfois d'accord pour prédestiner à la vertu l'âme d'un jeune enfant, auquel sa famille n'avait songé qu'à assurer un riche établissement. Maurice de Fenoyl en fut un exemple.

Pourvu du canonicat, qu'un de ses grands oncles avait résigné en sa faveur, il fut solennellement installé le 8 mai 1584. Jean Laurencin était obéancier et Michel Gautheret maître de chœur. Les membres du chapitre, lisons-nous dans les registres de la collégiale, « ont délibéré unanimement et ont pourvu le dict noble Maurice « desdicts canonicat et prébende, dont la collation sera « expédiée en bonne et ample forme comme en suict. « En présence de vénérable Jean Thomas, prêtre perpétuel et Jeannin bâtonnier de la dicte Eglise. » (2)

Après la délibération, le jeune élu fut amené dans la salle capitulaire et il demanda humblement qu'on voulût bien lui donner l'habit ecclésiastique. On le revêtit de la sou-

(1) Archives départementales, — G 3880 — Arch. du chapitre de Saint-Just — Minutes Dufour 3 sep. 1577 — 25 juin 1588.

(2) Arch. du chapitre de Saint-Just — G 3880